

## Conseil Municipal du 20 février 2009

L'an deux mil neuf et le 20 février, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en lieu et place habituels à dix huit heures trente. Date de convocation treize février deux mil neuf.

**Étaient présents :** MM Robert BALDÈS, maire, Raymond RODRIGUEZ, Mlle Christiane SOU, M. Jean-Marie ARRIVÉ, adjoints, MM Jean-Louis GUIRAUD, Jean-Christophe MARMEY, Mmes Gisèle SOU, Valérie PIRRONE, Rosiane COUDOUIN, MM Alain DUPOUY, Christian SCHMAUCH, M. Michel LECRENAIS, conseillers.

**Étaient absents excusés ayant donné procuration :** René ARRIGHI pouvoir à Raymond RODRIGUEZ, Josiane BROSSARD pouvoir à Gisèle SOU

**Était absente :** Sandrine NUEL

**Secrétaire de séance :** Michel LECRENAIS

*Aucune observation sur le compte rendu de la séance du 19 Novembre 2008*

**M. le Maire demande au conseil de rajouter deux points à l'ordre du jour :**

1. Le FCTVA de 2008 récupérable en 2009. (Robert BALDÈS)

2. Montant des vacances funèbres. (Christiane SOU)

Les conseillers donnent leur accord à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR

1. **Transmission des convocations du Conseil Municipal par courrier électronique** (Robert BALDÈS)

La convocation des conseils municipaux par courrier électronique pourrait être mise en place. Les 3 élus qui n'ont pas internet continueront de recevoir des convocations par le courrier postal ou par remise en mairie.

Un accusé de réception sera demandé comme à chaque fois que le secrétariat envoie un courriel à un élu.

**Rosiane COUDOUIN** pose la question de transmission des procurations qui doivent être signées.

Il sera distribué à chaque élu plusieurs exemplaires papier des procurations vierges. Compte tenu du délai inchangé de transmission des convocations il devrait être possible à l'élu absent de faire passer au maire ou au secrétariat de la mairie la procuration signée avant la réunion.

Après en avoir délibéré, les conseillers donnent un avis favorable à la convocation électronique des conseils municipaux.

2. **CONCORDIA : chantier VC3 Escaliers de Marmisson** (Robert BALDÈS)

Robert BALDÈS propose que CONCORDIA soit retenue pour réaliser des travaux de rénovation des escaliers de la VC3 dans la falaise de Marmisson. (restauration d'un muret de soutènement des escaliers – élargissement du sentier par endroit – destruction d'un rocher - remise à niveau du sentier – réaménagement et reconstruction de marches).

L'équipe CONCORDIA est formée de 14 jeunes bénévoles internationaux et de 2 animateurs. Cela représente 340 journées chantier au total.

La période du chantier est prévue du 5 au 26 juillet 2009. Elle pourrait être repoussée d'une semaine si le laps de temps entre la fin de l'année scolaire et le début du chantier est trop court.

Plan de financement :

- Subventions du Conseil Général, Conseil Régional et du Ministère de la Jeunesse et des Sports : 5 375€

- Financement CONCORDIA : 200€
- Commune : 4 300€

Il faut prévoir environ 1000€ de matériaux (sable-chaux-etc.) et fournitures diverses.

Outre l'aspect technique, le conseil municipal doit s'engager à créer les conditions les plus favorables pour que ces jeunes puissent rencontrer et échanger avec la population locale, découvrir des environnements naturels, architecturaux et économiques locaux. Des places seront réservées aux jeunes de la commune souhaitant participer.

Il serait souhaitable d'essayer de créer un lien avec les animateurs jeunesse de la CDC de Bourg. Comme les deux premières fois (chantiers de l'église et de la Vierge) les jeunes pourraient utiliser l'école pour se reposer, dormir et se restaurer puisque ce chantier a lieu en période de vacances scolaires.

Monsieur le Maire demande que le conseil lui donne l'autorisation de signer la convention partenariale avec CONCORDIA.

**Valérie PIRRONE** demande l'âge minimum pour participer à un tel chantier.

**Robert BALDÈS** après avoir lu la convention a retenu le terme « adolescents » mais il va se renseigner afin d'avoir un âge précis.

**Raymond RODRIGUEZ** transmettra aux animateurs jeunesse de la CDC le projet « CONCORDIA » de Gauriac.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité donne un avis favorable au projet de rénovation des escaliers de la voie communale n°3 de Marmisson. Il donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de la convention avec l'association CONCORDIA.

Vote 14 pour

### 3. Motion pour le maintien des Départements (Robert BALDÈS)

M. le Maire donne lecture de la motion à adopter.

**Valérie PIRRONE** après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et plus particulièrement sur le sujet des subventions, suppose que le regroupement d'institutions simplifiera les démarches et que le montant des subventions octroyées ne fera qu'une seule enveloppe de même montant.

**Rosiane COUDOUIN** pense également que ce projet aboutira à une simplification ce qui évitera les doublons administratifs.

**Robert BALDÈS** est dubitatif sur ce point car il faut savoir ce que signifient exactement les financements croisés dans ce projet. Cette réforme a pour but, entre autre, de restreindre le nombre de fonctionnaires et la disparition des petites collectivités. Il faut savoir que seulement 1% du budget de fonctionnement du Conseil Général est à imputer aux indemnités des élus, par exemple. Un rapport de Bureau d'Etude indique que la fusion des Départements et des Régions coûterait plus chère qu'elle ne rapporterait.

**Jean-Marie ARRIVE** précise que les budgets ne seront pas augmentés par la fusion bien au contraire et que l'on va vers une diminution des subventions.

**Raymond RODRIGUEZ** prend la parole. Il donne l'exemple des universitaires qui ont vu un certain nombre de mesures se juxtaposer, qui n'étaient pas forcément inquiétantes mais qui aboutissent aujourd'hui à une réforme très grave. Dans le fonctionnement d'aujourd'hui on a sept Conseillers Généraux et Régionaux qui sont élus en Haute Gironde. Demain il ne subsistera plus que 2 élus « Conseillers Territoriaux » qui siègeront pour les 2 entités. Il paraît impossible, voire dangereux, que ces élus puissent gérer la bonne marche des collectivités à une si grande échelle. Il faut effectivement améliorer les dispositifs actuels mais ne pas régresser au niveau de la

démocratie. Le problème sur la capacité financière des collectivités est brûlant puisque le gouvernement a bien précisé dernièrement qu'elles devront moins investir.

**Rosiane COUDOUIN** souligne que même en réduisant à 5 les niveaux d'administrations, ce nombre apparaît encore élevé. Il l'est en tout cas davantage que celui des partenaires européens de la France.

Créés en 1790, les départements disposaient à l'origine d'une taille adaptée à leur époque : suffisamment large pour organiser le territoire mais pas trop pour rester accessibles. Aujourd'hui, ils sont jugés trop petits à l'échelle européenne, tout en étant trop grand pour régler les questions de proximité. Le département est aujourd'hui pris en tenaille : par le haut avec la région et par le bas avec les communautés d'agglomération, les communautés urbaines et autres communautés de communes. Beaucoup en déduisent qu'il serait aisé de transférer ces à ces nouvelles structures.

**Robert BALDÈS** donne l'exemple de la suppression de la taxe professionnelle pour ce qui est des finances des Communautés de Communes. Le gouvernement présente la taxe carbone en substitution. Elle n'aura peut-être pas de répercussions à court terme. Mais à long terme, au fur et à mesure de l'application des mesures imposées par les réglementations pour améliorer l'isolation des maisons, moins consommer d'énergie, etc.) la taxe carbone sera réduite et donc en même temps les budgets des CDC. De plus cette taxe serait payée, une fois de plus, par toute la population.

#### **Motion relative au projet de réforme des collectivités territoriales**

Le Conseil Municipal de Gauriac a pris connaissance de la mise en place d'un comité de réforme des collectivités locales, présidé par Monsieur Edouard BALLADUR. Le comité est chargé de formuler des recommandations avant le 1<sup>er</sup> mars 2009, portant notamment sur la simplification des structures de collectivités locales, leurs compétences et leurs moyens financiers. Il faut évoluer pour toujours davantage de démocratie, il faut avancer et non régresser.

En conséquence, le Conseil Municipal souhaite attirer l'attention de la commission sur quelques points de cette réforme.

**Considérant** que certaines personnalités tendent à crédibiliser leurs solutions en expliquant que la France a une organisation administrative compliquée et plus complexe que les autres pays d'Europe alors que beaucoup ont autant de niveaux que nous. Leur organisation est parfois même plus compliquée car certains sont davantage décentralisés.

**Considérant** que l'on avance l'hypothèse de conseillers territoriaux qui pourraient siéger dans deux entités territoriales (Conseil Général et Conseil Régional). Cela conduirait inévitablement à n'en laisser subsister qu'une seule au nom de la rationalisation pour gagner du temps, pour réduire encore un peu plus le nombre de fonctionnaires au service des Communes et de la population, pour supprimer ou limiter les financements croisés.

**Considérant** que les communes risquent d'être vidées de leurs compétences au profit de grandes Communautés de Communes, ce qui éloignerait les décisions des citoyens.

**Considérant** que nous avons besoin d'aller vers davantage de démocratie participative à l'échelon le plus bas : la Commune. Cela permet aux citoyens d'être réellement partie prenante de toutes les politiques publiques, notamment de toutes les décisions faisant appel à l'utilisation de l'argent public.

**Considérant** que cette réforme aura des répercussions très rapides sur le rôle des communes qui n'auront plus aucun pouvoir, ni aucun moyen, et sur les départements qui se verront confisquer une part fondamentale de leur rôle et de leurs moyens.

Le Conseil Municipal de Gauriac demande au Gouvernement :

- De préserver les échelons de proximité, identifiés par nos concitoyens, à savoir les Communes et Conseils Généraux ;
- De leur conserver la clause de compétence générale ;
- De surseoir au projet de réforme de la taxe professionnelle et de renoncer à l'intégration du fonds de compensation de la TVA au sein des dotations d'État ;
- De créer une dotation exceptionnelle de soutien à l'investissement public local, afin de dynamiser l'activité économique par des investissements massifs dans des équipements écoresponsables recommandés par le Grenelle de l'environnement.
- De lancer une réforme globale de la fiscalité locale en étroite concertation avec les associations représentatives des collectivités territoriales. Il s'agit d'aller vers une fiscalité et des finances publiques locales prenant en compte les actifs financiers des entreprises. En effet nous savons que la financiarisation est un frein au développement de l'emploi et des activités productives qui sont indispensables pour répondre aux besoins sociaux et économiques.

**Après débat, la motion est adoptée par le conseil municipal**

Pour : 12 Contre : 1 Abstention : 1

#### **4. Journée de solidarité (Jean-Marie ARRIVE)**

**Jean Marie ARRIVEE** rappelle que le lundi de Pentecôte a été rétabli comme jour férié. S'agissant des agents, il propose que les sept heures de travail correspondantes soient réparties sur l'année en augmentant la durée journalière de travail au prorata du temps de service. Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale,

**Vu** la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées,

**Vu** le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail (ARTT) dans la fonction publique territoriale,

décide :

**Article 1** - La journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées est fixée pour le personnel de la commune de GAURIAC ;

- personnel à temps complet répartition sur l'année, ce qui aura pour effet d'augmenter le temps de travail journalier,

- personnel à temps non complet, proratisation par rapport à la quotité de temps de travail correspondante.

Vote 14 pour

#### **5. Révision des charges locatives (Christiane SOU)**

Christiane SOU expose au Conseil Municipal qu'il convient comme chaque année d'examiner l'évolution des charges locatives des immeubles Dupont, Duong la Poste.

Après débat il est décidé de prévoir une augmentation de 2,5% de la taxe des ordures ménagères puisque l'Etat a décidé d'une augmentation des bases de ce pourcentage là.

Cet examen se traduit par un montant total des charges mensuelles suivantes :

##### **Immeuble Dupont**

Logement 1, n° 20 Le Bourg, (M<sup>me</sup> Bertaud) 27,29 €

Logement 2, n°21 Le Bourg (Lalanne Terrade) 29,29 €

##### **Immeuble Duong**

Logement 1, n°7 Le Bourg (M me Chagna) 29,42 €  
Logement 2, n°5 Le Bourg (M me Perez) 33,08 €  
Logement 3, n°6 Le Bourg (M .El Canjaoui) 29,50 €  
Logement 4, n°4 Le Bourg (M me Guillot) 35,75 €  
Logement 5, n°8 Le Bourg (M le Cougard) 29,42 €  
Logement 6, n°9 Le Bourg (M .Comberton) 28,75 €

**Immeuble de la Poste**

**Logement** 1, 41 bis Francicot Nord maintenance chaudière + OM 27 €

**Bureau de poste**, 41 Francicot Nord , maintenance chaudière +OM 201,00 € /an

**Salon de coiffure**

48 bis Francicot Nord, (M me Labadie) OM 6,83 €

**Bar**

48 ter Francicot Nord, (Corail-Levasseur) OM payable en fin d'année 133,00 €/an

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'appliquer l'augmentation des charges locatives à compter du 1<sup>er</sup> mars 2009.

Vote 14 pour

**6. Révision des loyers (Christiane SOU)**

**Révision du loyer du bail à construire**

Christiane SOU expose aux conseillers que compte tenu du taux de variation annuelle de l'indice de référence des loyers se montant à 2,83 % :

- le loyer du bail à construire signé avec Monsieur et Madame BUHLER passe à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 de 227,57 € passe à 234,00€

Le conseil municipal à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus.

Vote 14 pour

**Révision du loyer du bar**

Christiane SOU expose aux conseillers que compte tenu du taux de variation annuelle de l'indice de référence des loyers se montant à 2,83 % :

- la mise à disposition de la licence IV passe de 192,64 € à 198,09 € par an,
- le montant du loyer du bar bail avec Monsieur Maurice CORAIL et Madame Béatrice LEVASSEUR passe de 503,69 € à 517,94 € par mois.

Le conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable à cette décision à compter du mois de mars 2009.

Vote 14 pour

**7. Motion des associations éducatives complémentaires de l'enseignement Public (Raymond RODRIGUEZ)**

Raymond RODRIGUEZ résume un courrier que chaque élu a eu en sa possession concernant les Associations Educatives Complémentaires de l'Enseignement Public. En effet l'avenir de ses associations est en danger.

Ce courrier a été reçu en mairie après la réunion du conseil municipal du mois de novembre 2008. Il demandait aux collectivités de se positionner auprès du Ministre de l'Education Nationale afin de maintenir le soutien financier de l'Etat indispensable au fonctionnement de ces associations.

Courrier au ministre de l'Education Nationale

### ***Les Associations Educatives Complémentaires de l'Enseignement Public en danger de mort***

Les Associations Educatives Complémentaires de l'Enseignement Public, agréées par le Ministère de l'Education nationale, oeuvrent, sur tous les territoires, au plus près des citoyens, aux côtés des enseignants, des parents, des élus, dans le champ scolaire et périscolaire, dans la logique du développement et du rayonnement de l'Ecole publique. Elles en défendent les valeurs et visent à promouvoir le service public d'éducation dont elles sont des partenaires importants.

Leurs activités : accompagnement scolaire, formation des délégués d'élèves, éducation à la citoyenneté, ateliers de pratiques artistiques, activités sportives, encadrement de jeunes, classes de découvertes et voyages scolaires éducatifs, initiation à l'environnement et développement durable, centres de loisirs et de vacances d'enfants et d'adolescents, établissements spécialisés, sanitaires et sociaux, accompagnement et accueil de personnes handicapées, etc, bénéficient à des millions de jeunes et s'inscrivent dans les apprentissages éducatifs et scolaires nécessaires à chacun d'entre eux.

L'avenir des Associations Educatives Complémentaires de l'Enseignement Public, et donc de leurs activités, est aujourd'hui gravement mis en péril par des décisions arbitraires et brutales que vous avez prises, Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, alors même que la définition des Conventions Pluriannuelles sur Objectifs visait, à l'inverse, à apporter de la sécurité à leur financement.

En effet, en date du 6 octobre dernier, vous avez décidé unilatéralement, sans le moindre délai de prévenance, sans concertation préalable, de supprimer 25% du financement des actions conventionnées par le Ministère au titre de l'exercice civil 2008, soit avec effet rétroactif. Votre décision intervient bien tardivement en fin d'exercice, à une date où toutes les actions de l'année, et les charges financières correspondantes, sont engagées !

Elle est simplement motivée par un « gel budgétaire » au montant surprenant et disproportionné de 25 %, bien supérieur à la réalité de 6% des réserves budgétaires annoncées sur l'exercice 2008...Elle est en contradiction avec l'engagement financier, sans réserve, notifié à ces mêmes Associations par vous-même, Monsieur le Ministre, en début d'année 2008.

Or, c'est sur cet engagement initial personnel très fort de votre part que les Associations ont engagé les dépenses afférentes en exécution des missions couvertes par lesdites conventions précitées, dans le cadre de leur participation à des missions de service public.

Par ailleurs, toujours en date du 6 octobre, vous avez annoncé votre décision de ne pas reconduire, dès le 1<sup>er</sup> septembre 2009, l'aide que votre Ministère apporte aux centaines d'emplois d'enseignants détachés, répartis sur tous les territoires, pourtant indispensables à la conduite des activités de terrain des Associations concernées, ce qui représentera une réduction globale de près de 70% des financements concernés !

Ces annonces sont en totale contradiction avec les propos récents, tant de votre part, que du Président de la République, sur l'apport irremplaçable des actions de nos Associations, le « *travail exceptionnel que nous effectuons dans tous nos domaines d'activité* ».

Par ces décisions, des millions d'enfants et de jeunes scolarisés seront privés de l'action éducative des Associations agréées partenaires de l'Ecole. Des dizaines de milliers d'enseignants et autres professionnels de l'Education, les Parents, les Elus, se verront également privés du concours des associations éducatives complémentaires de l'Enseignement public.

Ces choix gouvernementaux vont bien au-delà d'une participation solidaire à un effort national de rigueur, que nous pouvons entendre, comprendre, et accepter, en concertation, programmée dans le temps, et d'un montant équitable.

Ils s'inscrivent dans une démarche politique surprenante, qui risque de programmer la disparition des mouvements d'Education populaire, ciment de citoyenneté et du « *vivre ensemble* » dans une République solidaire, en particulier dans les territoires sensibles, au plus près de ceux qui en ont le plus besoin.

Ce sont plus de 50 000 emplois estimés, directs et induits, qui sont menacés, supprimés à très court terme.

Les huit Associations Complémentaires de l'Enseignement Public : Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active (CEMEA), Eclaireuses et Eclaireurs de France (EEDF), Fédération des Œuvres Educatives et de Vacances de l'Education Nationale (FOEVEN, Fédération des AROEVEN), Jeunesse au Plein Air (JPA), les Francas, La Ligue de l'Enseignement, Office Central de Coopération à l'Ecole (OCCE), Fédération Générale des Associations Départementales des Pupilles de l'Enseignement Public (FGPEP) vous ont officiellement demandé une audience en vue d'étudier avec vous une solution permettant de porter remède aux très graves difficultés auxquelles ces Associations se trouvent ainsi confrontées du fait de ce revirement de dernière minute .

Interpellé ces derniers jours par plusieurs parlementaires, vous avez répondu, Monsieur le Ministre que vous aviez pris la décision de passer d'une « *logique de financement de structures et de permanents à une logique de financement de projets* ».

Réponse d'autant plus inacceptable que vous savez que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 c'est déjà le cas ! Dans le cadre juridique de « *conventions pluriannuelles sur objectifs* », les Associations sont déjà financées exclusivement sur des projets d'actions concertés et évalués, activité par activité, par votre Ministère !

En outre, vous avez déclaré que, « *Loin d'assécher les Associations d'Education Populaire..., les moyens passaient en 2009 de 75 à 114 millions d'euros* ». Or, les Associations laïques concernées sont bien en peine de déceler la moindre trace correspondante... !

Le Conseil Municipal de GAURIAC, réuni en séance le 20 février 2009, vous demande Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, de revenir sur vos décisions, afin que l'accès à l'éducation, aux pratiques sportives, aux loisirs, à la culture, à la citoyenneté et à l'éducation tout au long de la vie reste une réalité pour tous sur tous les territoires.

Vote 14 pour

#### **8. Maintenance éclairage public (Christian SCHMAUCH)**

Le contrat nous liant à l'entreprise d'Electricité Générale Serge ARNAUDIN arrive à expiration des trois ans le 28 février 2009.

- Compte tenu de la bonne qualité du travail réalisé à chaque demande d'intervention du secrétariat de mairie ;
  - Compte tenu de sa rapidité d'intervention ;
- Compte tenu que la proposition de tarifaire du montant annuel de la maintenance n'évolue que de 2,8% en 3 ans malgré 3 lampes supplémentaires.

Christian SCHMAUCH propose de retenir la même entreprise pour les 3 années à venir, soit jusqu'au 28 février 2012.

De plus il précise que cette entreprise fait travailler 3 personnes de la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour reconduire le contrat passé avec l'entreprise d'électricité ARNAUDIN Serge pour une durée de 3 ans à compter du 28 février 2009 pour un montant annuel de 2 708,80 € HT (3 239,72 € TTC).

Vote 14 pour

#### **9. Ouverture d'un poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe (Jean-Marie ARRIVE)**

Jean-Marie ARRIVE propose d'ouvrir un poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe. Démarche nécessaire afin de permettre à la commission administrative paritaire de se prononcer sur la nomination de l'agent qui a subi avec succès les épreuves de l'examen professionnel du grade cité ci-dessus.

Vote 14 pour

**10. DIA parcelles AK553 AI 93-270-412-414-417 (Christiane SOU)**

Christiane SOU fait part d'une déclaration d'intention d'aliéner reçue de la SAFER concernant les parcelles :

-AK 553

-AI 93, 270, 412, 414, 417.

Après débat le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

**11. Le FCTVA de 2008 récupérable en 2009 (Robert BALDÈS)**

En raison de la crise, dans le cadre du plan de relance de l'investissement, l'Etat propose aux communes d'investir plus en 2009 que la moyenne des années 2004, 2005, 2006, 2007 pour pouvoir récupérer la TVA en 2009, au lieu d'attendre 2010. Ensuite la commune pourrait bénéficier en permanence du remboursement de la TVA dès l'année suivante au lieu d'attendre 2 ans comme jusqu'à présent. Notre effort d'investissement de cette année aurait donc des conséquences positives sur toutes les années à venir pour le budget communal.

Notre montant des investissements prévu au budget qui sera voté en mars/avril dépassera largement la moyenne de ces 4 années. Si les subventions sollicités sont octroyées et assez rapidement, il n'y a aucune raison que les travaux ne soient pas réalisés et payés aux entreprises cette année.

Je vous demande de donner un avis favorable pour dès à présent engager la commune à réaliser davantage d'investissements qu'en 2008, y compris s'il s'agit d'un seul euro supplémentaire comme le prévoit la circulaire ministérielle.

Je vous demande aussi de m'autoriser à signer la convention avec le Préfet.

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire sur la mesure du plan de relance de l'économie et en avoir délibéré le conseil municipal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1615-6,

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L.1615-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au 1<sup>er</sup> trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

**Prend acte** que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006, 2007, soit 197 535 €

**Décide** d'inscrire au budget de la commune 461 000 € de dépenses réelles d'équipement, soit 233% du montant de référence déterminé par les services de l'Etat ;

Autorise Monsieur le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Vote 14 pour

**12. Montant des vacances funèbres (Christiane SOU)**

**Christiane SOU** informe les conseillers de l'évolution de la législation funéraire et plus particulièrement la réforme des vacances funéraires.

Conformément à la Loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 le conseil municipal décide à l'unanimité de passer le montant de la vacation funéraire à 21 €.

Vote 14 pour



### 13. Divers

#### ✓ **Robert BALDÈS informe les conseillers :**

- Par arrêté en date du 8 janvier 2009, M. le Prefet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde, a attribué la médaille d'honneur du travail, ARGENT, promotion du 1<sup>er</sup> janvier 2009, à Monsieur GRANTERAL Georges-Marie.

M. le Maire, au nom du conseil municipal, félicite l'heureux récipiendaire.

- Monsieur le Maire tient à féliciter notre secrétaire de mairie, Sylvie FLOIRAC, pour avoir reçu la médaille d'ARGENT, promotion 1<sup>er</sup> janvier 2009, par arrêté de M. le Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde, du 8 janvier 2009. Médaille qui lui a été remise par le Maire le 30 janvier 2009 en présence de ses collègues de travail et des élus.

- Le cabinet RULLEAU propose de mettre une annonce pour la location des locaux commerciaux de la poste. Pour un loyer de 550€ les frais d'agence s'élèvent à 448,50€ et il s'occupe du bail.

Après débat le conseil municipal décide que le logement au dessus du bureau de poste sera mis à la disposition des particuliers à partir du 1<sup>er</sup> mars 2009. Remerciements au Cabinet Rulleau, mais il ne sera pas donné de suite à sa proposition.

#### - **Collège de BOURG :**

Le nombre d'enfants scolarisés à BOURG étant beaucoup plus important, le syndicat intercommunal du collège nous propose de désigner 2 délégués pour représenter la Commune.

Les délégués de la commune auprès du Syndicat Intercommunal du Collège de Bourg sont :

Délégués titulaires : Sandrine NUEL  
Robert BALDÈS

Délégués suppléants : Rosiane COUDOUIN  
Jean-Christophe MARMÉY

Vote 14 pour

#### ✓ **Club de basket**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'après avoir constaté plusieurs fois l'état de désordre du gymnase un courrier sera adressé très prochainement à Monsieur le Président du Club de basket.

✓ **Valérie PIRRONE** signale que les travaux de la tranchée téléphonique seront réalisés le 17 mars 2009.

✓ **Rosiane COUDOUIN** informe le conseil que les panneaux de basket donnés par le club de Gauriac ne sont toujours pas réparés donc ils ne peuvent pas être installés. Monsieur le Président du club s'en occupe.

✓ **Alain DUPOUY** demande à Monsieur le maire s'il a connaissance de la date d'arrivée du nouveau Sous-Préfet.

Dans les 2 mois répond Robert BALDÈS qui n'a pas plus d'information à ce jour.

✓ **Jean-Marie ARRIVE** fait part de son mécontentement suite aux travaux de nettoyage de la côte de la Care qui sont un véritable massacre de la végétation. Constat également fait par plusieurs élus. Il en informera les services responsables très prochainement.

D'autre part une réunion du SMICVAL aura lieu le 25 février prochain

Séance levée à 21h20